

Publicité

L La proposition de Triodos de payer 10 euros par certificat est une "aumône"

Me Laurent Arnauts qui défend "plus de 1 000 investisseurs" rejette la proposition de règlement annoncée ce vendredi par la banque.



Ariane van Caloen

Journaliste économique à La Libre Belgique

Publié le 10-01-2025 à 15h52

Enregistrer



La banque Triodos a provisionné 101 millions d'euros pour pouvoir payer le règlement de 10 euros par action. @Shutterst

Partager

Cela chauffe entre la direction de Triodos et les détenteurs de certificats fédérés par l'avocat bruxellois Laurent Arnauts. En cause : la proposition de règlement faite par la direction de la banque durable, qui a fait l'objet d'un accord avec la Stichting Certificaathouders Triodos (SCTB). Ce vendredi en effet, la banque annonce une proposition de règlement de 10 euros par certificat, en échange de la fin de toute éventuelle poursuite. Ce montant vise à compenser une (toute) petite partie des pertes subies ces dernières années par les détenteurs des certificats. Lors des dernières cotations, le certificat se traitait aux alentours de 26 euros à comparer à une valeur nette d'inventaire de 90 euros (avant la suspension de la cotation).



"Le groupe de détenteurs de certificats belges que je représente n'a jamais été contacté au sujet du prétendu "règlement" qui est actuellement mis en place de manière unilatérale."

Laurent Arnauts, avocat bruxellois

Provision de 101 millions

D'après l'agence de presse néerlandaise ANP, la direction se montre convaincue que *"des dizaines de milliers d'actionnaires lésés"* accepteront ce règlement. Ce que conteste Me Arnauts. *"Le groupe de détenteurs de certificats belges que je représente n'a jamais été contacté au sujet du prétendu "règlement" qui est actuellement mis en place de manière unilatérale. Et pour cause : le montant de 10 euros par certificat est une aumône par rapport à la perte d'au moins 60 euros par certificat subi par les détenteurs de certificats",* nous explique-t-il. Il fait aussi valoir que la SCTB *"n'est pas représentative des détenteurs de certificats mécontents, au contraire : cette organisation n'a aucune action en justice en cours et a finalement toujours soutenu la cotation puis l'introduction en bourse de Triodos"*. Et de rappeler que *"les détenteurs de certificats belges continuent à demander le rachat des certificats à la valeur nette d'inventaire conformément aux prospectus"*.



La future cotation en Bourse de la banque Triodos fait grincer des dents: "Elle va perdre son caractère éthique et non spéculatif"

Pour pouvoir financer ce règlement, la banque a prévu une provision de 101 millions d'euros. Si bien qu'elle s'attend à réaliser peu de bénéfice au cours de l'année écoulée, ce qui devrait limiter le dividende au dividende intérimaire de 1,27 euro payé en septembre.